

Objet: Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 15 mars 2016 concernant la commercialisation des plants de pommes de terre (4752JJE)

*Saisine : Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs
(9 novembre 2016)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le projet de règlement grand-ducal sous avis vise à transposer en droit national les dispositions de la directive d'exécution (UE) 2016/317 de la Commission du 3 mars 2016 modifiant les directives 66/401/CEE, 66/402/CEE, 2002/54/CE, 2002/55/CE et 2002/57/CE du Conseil en ce qui concerne l'étiquette officielle des emballages de semences.

La directive d'exécution précitée prévoit l'inscription obligatoire d'un numéro d'ordre attribué officiellement sur les étiquettes des plants de base et des plants certifiés.

Le présent projet de règlement grand-ducal apporte les modifications requises au règlement grand-ducal du 15 mars 2016 concernant plus particulièrement la commercialisation des plants de pommes de terre.

* * *

La Chambre de Commerce, après consultation de ses ressortissants, est en mesure de marquer son accord au projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

JJE/NMA